

Considérations pratiques sur la coopération transfrontalière: collèges de superviseurs et groupes de gestion des crises.

Une perspective européenne

1 – Introduction

➤ **Le défi:**

- Certains acteurs ont une forte activité transfrontalière, à l'échelle régionale ou internationale.

➤ **Les conséquences:**

- Une plus grande interconnexion des banques et des crises

➤ **La réponse des régulateurs/superviseurs :**

- Pour s'adapter à cette situation, il faut établir un dialogue et un suivi transfrontaliers
- *La présentation comprend deux parties: d'abord, les collèges de superviseurs, ensuite les groupes de gestion des crises.*

2 – Collèges de superviseurs

➤ Historique:

- BCCI (Bank of Credit and Commerce International -- 1991) - Barings (1995) - Directives européennes et principes du Comité européen des superviseurs bancaires (2006)

➤ Qu'avons-nous constitué?

- Différents formats: collèges élargis/généraux, centraux, régionaux (européens)

➤ Comment fonctionnent-ils?

- Échange d'informations
- Mode de présentation commun des Informations
- Évaluation commune des risques
- Établissement de rapports de confiance

➤ Autre solution:

- Dispositifs bilatéraux destinés à des inspections coordonnées.

3 – Groupes de gestion des crises (GGC)

➤ **Contexte :**

- Problème des établissements «trop importants pour faire faillite»
- « Principaux attributs » du Conseil de stabilité financière 2011 (actualisés en 2014)
- Directive sur le redressement et la résolution des crises bancaires (appliquée en 2015): les objectifs. Le régime (entre la supervision et la liquidation). Les institutions.

➤ **Qu'en est-il d'un point de vue pratique?**

- Plan de redressement – plan de résolution: de quoi s'agit-il?
- Plan de redressement – plan de résolution: qui les prépare?

➤ **Le fonctionnement d'un GGC:**

- Taille du groupe,
- Échange d'informations,
- Établissement de rapports de confiance



Merci de votre attention

Avez-vous des questions ?